

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la situation en Palestine

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, membres luxembourgeois du Parlement européen

M. Luc Frieden, Premier ministre
M. Xavier Bettel, Vice-Premier ministre

M. Michel Scholer, Ministère d'État, Secrétaire général du Gouvernement
Mme Yasuko Muller, Ministère d'État, Conseiller diplomatique du Premier ministre

Mme Véronique Dockendorf, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, Directrice des Affaires politiques

M. Tobias Schell, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, Chef du Service juridique

M. Marc Weiler, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, Direction des Affaires politiques

M. Luc Poveromo, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, Attaché de presse

Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire
M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Echange de vues avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la situation en Palestine

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit l'unique point inscrit à l'ordre du jour de la réunion. Il rappelle que la situation en Palestine fait l'objet d'un suivi attentif de la part des responsables politiques depuis plusieurs décennies et de manière plus soutenue depuis le 7 octobre 2023, date à laquelle le conflit au Proche-Orient a pris une nouvelle dimension par l'attaque terroriste à grande échelle du Hamas contre Israël. De nombreux échanges ont eu lieu depuis lors, avec comme élément central la question de la reconnaissance potentielle de l'État de Palestine. Le président de séance rappelle que la Chambre des Députés a adopté en 2014 une résolution invitant le gouvernement à reconnaître l'État de Palestine en tant que nation indépendante, ceci au moment le plus opportun. Il souligne que cette question ne fait pas l'unanimité au sein du parlement et qu'un nouveau tournant se dessine actuellement. Il évoque notamment la déclaration du Président de la République française concernant la reconnaissance de l'État de Palestine, ainsi que les démarches similaires entreprises par d'autres pays. Cette question sera examinée en préparation de l'Assemblée générale des Nations Unies qui débute le 23 septembre 2025 à New York. Monsieur Graas souhaite la bienvenue au Premier ministre ainsi qu'au ministre des Affaires étrangères et le Commerce extérieur, qui participent à la réunion de commission pour présenter la position du gouvernement sur cette question.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) expose que la situation au Proche-Orient, bien que suivie quotidiennement dans les médias et sur le terrain, reste dramatique. Il précise que cette situation difficile n'est pas nouvelle mais s'est intensifiée ces derniers mois, particulièrement depuis les événements du 7 octobre 2023. Il rappelle que la solution à deux États fait l'objet de discussions depuis plusieurs décennies au sein des gouvernements luxembourgeois successifs et dans la sphère politique en général. Cette solution est considérée comme favorable à l'établissement d'une paix durable. Toutefois, cette perspective semble s'éloigner progressivement ces derniers mois, les deux parties refusant publiquement d'envisager son aboutissement. Le gouvernement israélien, soutenu par la nouvelle administration américaine, et le Hamas rejettent cette option. Le Premier ministre évoque l'initiative franco-saoudienne que le Luxembourg perçoit positivement depuis son lancement. Cette initiative trace une feuille de route permettant de maintenir l'idée de la solution à deux États, non

seulement par des reconnaissances unilatérales, mais également en définissant les actions communes possibles entre les pays arabo-musulmans vis-à-vis d'Israël et les pays occidentaux vis-à-vis de la Palestine. Il souligne qu'une déclaration a été adoptée à une large majorité lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies de la semaine précédente, avec le soutien du Luxembourg et de la quasi-totalité des États européens. Cette déclaration définit la feuille de route évoquée. Le Premier ministre indique que la reconnaissance de l'État de Palestine doit être considérée dans ce contexte pour préserver la solution à deux États. Plusieurs pays semblent s'orienter dans cette direction, notamment la France, la Belgique, la Finlande, le Canada et le Portugal. Sur cette base, le ministre des Affaires étrangères a soumis une proposition au gouvernement, qui a marqué son accord pour participer à la conférence de New York du 22 septembre afin de décider de la reconnaissance, en fonction des développements qui s'y produiront. Le gouvernement a l'intention de reconnaître l'État de Palestine la semaine prochaine, sous réserve des événements de la semaine en cours. Il précise que la conférence précédente avait été annulée à la dernière minute. La décision définitive sera prise à New York. Le gouvernement entend procéder à la reconnaissance avant l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre d'une conférence préparatoire consacrée à cette question. Le Premier ministre souligne qu'il ne s'agit pas d'une décision dirigée contre Israël ou contre les Juifs, rappelant que le Luxembourg fut l'un des premiers pays à reconnaître Israël en 1948. Il annonce des entretiens prévus avec le Premier ministre palestinien, le Premier ministre du Qatar qui est également ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le roi de Jordanie, afin d'inscrire cette discussion dans un contexte plus large. Le Premier ministre présente cette démarche comme une contribution à la paix internationale et au droit international, tout en reconnaissant que la situation sur le terrain ne changera pas immédiatement. Il réaffirme que le Hamas doit disparaître et que les otages doivent être libérés, ces objectifs devant désormais être poursuivis en parallèle de la reconnaissance. Il termine son intervention en indiquant qu'il s'agit d'une décision prise en commun par le gouvernement.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) souligne l'importance d'informer la commission sur les motivations de cette décision. Il évoque les reproches de l'opposition concernant le fait de ne pas avoir suivi la vague de reconnaissance initiée par la Slovaquie, la Norvège, l'Espagne et l'Irlande. Il maintient ne pas regretter cette position, estimant qu'il s'agissait alors d'un geste purement symbolique, sans impact réel, sans engagement des pays arabo-musulmans ni d'engagement du côté palestinien. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise constate qu'environ quarante otages sont toujours détenus, dont la moitié probablement encore en vie. Il rappelle que la libération d'otages s'est toujours effectuée dans le cadre de cessez-le-feu et non par des actions militaires à Gaza. En maintenant les deux préconditions que sont le cessez-le-feu et la libération des otages, le gouvernement se trouve face à deux entités qui ne souhaitent pas la paix. Il affirme que le Hamas, organisation terroriste, ne souhaite pas la paix et utilisera cette reconnaissance pour gagner en légitimité et retourner l'opinion publique. Concernant le cessez-le-feu, celui-ci dépend uniquement du chef du gouvernement israélien qui refuse la solution à deux États et poursuit la colonisation, démontrant ainsi l'absence de volonté d'avancer dans cette première direction. Le ministre indique s'être rendu quatre fois sur place et constate que l'Autorité palestinienne dispose de peu d'autorité et de moyens.

Les recettes fiscales sont bloquées par Israël, compromettant le paiement de la police et de l'armée. Il estime que le gouvernement israélien contribue à l'instabilité régionale. Il mentionne particulièrement deux ministres israéliens (Smotrich et Ben-Gvir) dont les propos sont jugés inacceptables. Monsieur Bettel relève que la Présidente de la Commission européenne a exprimé sa volonté d'entreprendre des démarches, marquant une nouvelle étape après un manque de positionnement initial de la Commission européenne. Il rappelle qu'en juillet s'est tenue à New York une réunion sur le suivi de la reconnaissance et de la solution à deux États dans des groupes de travail. Le Luxembourg a soutenu la déclaration de New York et l'appel pour la solution à deux États ainsi que pour la reconnaissance au moment opportun. Il souligne le caractère nouveau de la conférence organisée conjointement par la France et l'Arabie saoudite. Pour la première fois, l'Arabie saoudite condamne le Hamas dans les textes et mentionne que cette organisation ne doit plus jouer de rôle en Palestine. Une lettre du Président Abbas au Président Macron évoque la déradicalisation, l'exclusion du Hamas et l'organisation de nouvelles élections.

Le Luxembourg se situe dans un groupe de pays partageant la même approche, comprenant le Canada, l'Océanie, la France et le Portugal, tandis que certains pays comme les Pays-Bas ne partagent pas cette position. Il note que toute manœuvre est condamnée par Israël comme une mesure dirigée contre lui. Le ministre confirme maintenir des contacts avec Israël et la Palestine. Il précise que l'explication donnée au Conseil de gouvernement a reçu l'accord de toutes les parties pour ce mandat. Il rappelle que lors de la tentative précédente de conférence de haut niveau, l'Iran avait été attaqué. Le chef de la diplomatie luxembourgeois explique que les Palestiniens ne peuvent entrer aux États-Unis et que des efforts sont déployés pour contrer cette avancée. Les Palestiniens ne pourront participer que par visioconférence. Sa proposition de tenir la conférence à Genève pour permettre la participation palestinienne n'a pas abouti. Le ministre indique qu'il convient de conserver cette possibilité de réserve face aux événements imprévisibles des prochains jours. L'intention du gouvernement reste de procéder à la reconnaissance la semaine prochaine, considérant qu'il s'agit du moment opportun évoqué par la Chambre des Députés dans sa résolution de 2014.

Monsieur Bettel espère que la Chambre des Députés ne perçoit pas cette décision comme dirigée contre Israël ou en faveur exclusive de la Palestine. Il affirme qu'il n'y aura pas de sécurité en Israël tant qu'il n'y aura pas de paix en Palestine. Cette action vise la paix dans la région et en Palestine. Enfin, il met en garde contre le risque actuel de former une nouvelle génération de terroristes.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) indique que le sujet de la Palestine intéresse particulièrement la Chambre des Députés. Son parti soutient l'avancée de reconnaissance de l'État de Palestine, même s'il aurait souhaité davantage de courage de la part du gouvernement luxembourgeois qui aurait pu procéder à cette reconnaissance plus tôt. Il rappelle que la reconnaissance a toujours été soumise par le gouvernement à plusieurs conditions préalables, notamment la libération des otages, un cessez-le-feu, des pourparlers pour une paix durable, le désarmement du Hamas et le départ du Hamas de Palestine. L'orateur se déclare satisfait qu'il y ait du mouvement sur ce point. Il exprime cependant l'impression que le gouvernement n'adopte pas toujours une position unanime. Il évoque à cet égard une interview publiée dans le *Luxemburger Wort* dans laquelle le

ministre des Affaires étrangères a exposé sa position en précisant attendre l'accord du Premier ministre.

Le député constate qu'une partie des autres pays s'oriente vers des sanctions et qu'au niveau de l'Union européenne (ci-après « UE »), la présidente de la Commission a évoqué la possibilité d'imposer des sanctions aux autorités israéliennes. Il demande si le Luxembourg entend également s'engager dans cette direction, dans un souci de cohérence avec la politique étrangère adoptée dans le conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) se dit comprendre l'argumentaire présenté et se réjouit que la reconnaissance devrait désormais se concrétiser. Elle s'interroge sur les événements qui pourraient survenir d'ici à la reconnaissance et demande pourquoi un garde-fou est maintenu. Concernant les conditions évoquées lors de la réunion de commission parlementaire du 5 juin 2025, elle demande si le gouvernement considère que toutes les conditions énumérées à ce moment sont remplies ou, à défaut, lesquelles restent à satisfaire. La députée rappelle que l'argument contre la reconnaissance reposait sur l'absence d'impact. À cet effet, elle souhaite savoir si le gouvernement pense qu'il y aura aujourd'hui un impact concret pour les habitants de la bande de Gaza et, dans l'affirmative, quel serait cet impact. Quant aux sanctions, elle demande à connaître les attentes concrètes du gouvernement vis-à-vis des annonces de la Commission européenne. Elle rappelle le débat récent sur une pétition lors duquel le gouvernement avait annoncé une analyse de la situation des sanctions au Luxembourg dans le cadre légal et demande où en est cette analyse. Elle soulève encore la question dans le contexte de la CSSF concernant l'autorisation des obligations israéliennes. Elle demande si la CSSF n'aurait pas disposé d'une base légale avec un mécanisme de sanctions établi et, de manière générale, quelle est la position du gouvernement sur cette autorisation permettant le financement indirect de la guerre en Israël. Elle termine son intervention en demandant quelle est la position luxembourgeoise concernant la « flottille de la liberté pour Gaza 2025 » (ci-après « la flottille ») impliquant un Luxembourgeois et deux résidents luxembourgeois.

Monsieur le député Fred Keup (ADR) se montre étonné de ce revirement et ne perçoit pas vraiment ce qui a changé pour que le gouvernement modifie sa position. Il précise que son parti est également favorable à une solution à deux États et a toujours soutenu la reconnaissance, mais estime que cette dernière doit être liée à des conditions préalables telles que l'existence d'infrastructures démocratiques et la libération des otages. Il s'interroge sur la possibilité de lier cette reconnaissance à celle d'Israël par d'autres pays arabo-musulmans. Le député cherche à savoir si ce revirement résulte d'une pression de la France et demande ce que cette décision changera concrètement à la situation sur le terrain.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) expose les facteurs qui ont motivé ce changement de position. Il constate en premier lieu que la solution à deux États risque de disparaître de l'horizon politique. Dans ce contexte, il devient crucial d'affirmer avec force le soutien luxembourgeois à cette solution. Cette prise de position revêt une importance particulière face au rejet affiché tant par les autorités israéliennes que par le Hamas. Le chef du gouvernement évoque ensuite la dynamique européenne qui se dessine. De nombreux pays européens, parmi lesquels la Belgique et le Portugal, s'engagent dans cette voie de reconnaissance. Cette convergence témoigne

d'une prise de conscience croissante au sein de l'Europe. Les pays occidentaux, unis par des valeurs communes, peuvent exercer une influence significativement plus forte en agissant de concert. Cette dimension collective représente un aspect déterminant dans les réflexions du gouvernement. S'agissant de la prudence maintenue, le Premier ministre rappelle que la région demeure extrêmement volatile et que les développements futurs restent imprévisibles. Cette réserve s'explique notamment par l'annulation de la conférence précédente. Le gouvernement a arrêté une décision de principe qui sera confirmée lors des échanges avec les partenaires à New York.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) affirme qu'il ne s'agit pas d'un revirement de position. Il réfute l'idée d'un revirement de position. Il explique qu'une reconnaissance unilatérale du Luxembourg n'aurait produit qu'un impact négligeable, alors qu'une démarche coordonnée avec le Royaume-Uni, la France, l'Australie, le Canada, Saint-Marin, Andorre, le Portugal et la Belgique génère un effet substantiel et significatif. Le ministre met en perspective l'évolution des engagements palestiniens, soulignant qu'ils étaient inexistantes par le passé. Il relève que le Hamas fait désormais l'objet de condamnations officielles et que le Président Abbas mentionne explicitement la démilitarisation de cette organisation dans ses communications écrites. Le ministre considère qu'il serait inapproprié de laisser au Hamas et au Premier ministre israélien le pouvoir de déterminer le moment opportun pour la reconnaissance d'un État. Il affirme ne pas vouloir dépendre des décisions d'une organisation terroriste ou d'un gouvernement qu'il considère d'extrême droite. Il observe qu'aucune des parties en présence ne démontre de réelle volonté de paix. Le gouvernement maintient sa conviction que les effets de cette reconnaissance se manifesteront concrètement sur le terrain. La déradicalisation devrait produire des résultats tangibles qui serviront également les intérêts israéliens.

En matière de sanctions, le chef de la diplomatie luxembourgeois détaille les travaux en cours sur plusieurs volets, notamment concernant l'importation de produits issus des territoires occupés. Il précise que le Luxembourg peut instaurer des sanctions unilatérales à titre provisoire, mais que celles-ci feront l'objet d'une confirmation par décision prise au niveau de l'UE ou au niveau international. Il note que la Belgique dispose de l'instrument de l'arrêté royal, mécanisme inexistant au Luxembourg. S'agissant des exportations de produits, le ministre indique que des efforts sont déployés pour progresser sur ce dossier. Il reconnaît l'absence actuelle de base légale permettant d'imposer des interdictions de voyage ou des sanctions individuelles, cadre juridique dont le Luxembourg ne dispose pas encore. Le ministre observe que les divergences persistent au sein du Conseil Affaires étrangères, entravant tout progrès substantiel. L'exigence d'unanimité inhérente à la politique étrangère européenne constitue un obstacle aux avancées. Il salue néanmoins le pragmatisme démontré par l'Allemagne, citant notamment l'interdiction de livraisons d'armes à Israël comme un développement notable.

Concernant la flottille, le ministre confirme que la direction des affaires politiques a été en contact avec les personnes impliquées et les a dûment informées des risques encourus.

Le ministre termine son intervention en exprimant son étonnement d'avoir été convoqué devant la commission au sujet des obligations israéliennes, rappelant le statut d'organisme indépendant de la CSSF.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) revient sur la question de la CSSF et rappelle la demande conjointe formulée avec les fractions et sensibilités politiques de déi gréng et du LSAP pour inscrire ce point à l'ordre du jour. Il précise que la commission des Finances se réunit le lendemain et qu'une demande vise à organiser une autre réunion avec la commission des Affaires étrangères en présence du ministre compétent. Cette démarche vise à clarifier la position ministérielle concernant la hiérarchie des normes et le droit international dans ce dossier. Le député se réfère aux débats tenus au sein du parlement irlandais, qui justifient la nécessité d'obtenir l'éclairage du ministre sur ces aspects. Monsieur Wagner relève que la reconnaissance de l'État de Palestine a fréquemment été dépeinte comme un cadeau offert au Hamas, argument invoqué pour en justifier le report. Il souligne le paradoxe selon lequel le Hamas lui-même s'oppose à cette reconnaissance, sachant que l'Autorité palestinienne de Ramallah deviendrait de facto l'interlocuteur légitime et exclusif, ce qui marginaliserait le Hamas. S'agissant des perspectives, le député constate la fragilité de l'Autorité palestinienne, exacerbée par la colonisation et sa dépendance structurelle vis-à-vis d'Israël, facteurs qui érodent sa légitimité au sein de la population palestinienne. Il évoque l'existence d'une relève politique distincte du Hamas qui pourrait émerger lors d'élections, mais dont les représentants sont actuellement détenus dans les prisons israéliennes. Cette réalité appelle selon lui une réflexion sur la libération de ces prisonniers politiques susceptibles de consolider l'Autorité palestinienne.

Le député s'enquiert de la disposition du gouvernement luxembourgeois à s'engager pour la libération de ces prisonniers politiques afin de favoriser le renouvellement politique. Concernant les obligations israéliennes, il interroge le gouvernement sur les implications en termes de droit international et sur les possibilités de dialogue dans ce domaine.

Monsieur le député Laurent Zeimet (CSV) exprime des réserves quant à la fiabilité de certains partenaires et doute particulièrement de l'engagement de l'Arabie saoudite dans cette démarche. Il souhaite connaître la liste des pays qui s'associent à l'initiative de la Commission européenne concernant les sanctions. De plus, il s'interroge sur l'absence d'une position commune, notamment au sein du Benelux, et demande sur quels points une unanimité pourrait être trouvée. Concernant la conférence, le député demande des précisions sur son déroulement et ses résultats attendus. Il souhaite savoir si la reconnaissance est conditionnée à certains critères ou si elle sera accordée sans conditions préalables. Il s'enquiert encore des contreparties envisagées pour Israël et demande si une reconnaissance parallèle d'Israël par certains pays arabo-musulmans fait partie des discussions en cours.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) estime que la question des obligations israéliennes ne peut se réduire à une simple décision de la CSSF. Il cite l'exemple de l'Irlande, dont l'autorisation a fait l'objet de discussions approfondies et a mobilisé l'opinion publique sur cette question. Le parlementaire soulève la question de l'opportunité politique et s'interroge sur la volonté du Luxembourg d'être le pays qui permet le financement de crimes de guerre et de la colonisation. Il insiste sur la forte dimension politique de cette problématique et ses implications en termes de réputation nationale. M. Fayot questionne la conformité de ces pratiques avec les obligations internationales du Luxembourg. L'orateur réitère que cette question ne peut être réduite à une décision technique de la CSSF mais constitue un débat politique de fond. Il demande à savoir l'opinion du gouvernement par rapport à cette décision.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) précise que les modalités concrètes de la conférence seront déterminées sur place. Selon les informations disponibles, les gouvernements participants prendront individuellement leur décision de reconnaître l'État de Palestine lors de cette rencontre. Le Premier ministre annonce qu'il proclamera la reconnaissance palestinienne au nom du Luxembourg dans ce cadre. Il insiste sur le fait que cette reconnaissance s'effectue sans conditions préalables et s'intègre dans une stratégie globale de préservation de la solution à deux États. Cette approche s'appuie sur la feuille de route définie dans la déclaration adoptée à New York par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il relève que la condamnation du Hamas figure maintenant dans ce texte, évolution notable par rapport aux versions antérieures.

S'agissant des pays participants, le Premier ministre reconnaît l'absence de certitude définitive avant les annonces officielles à New York. Il mentionne toutefois la participation vraisemblable de plusieurs États membres de l'UE (Belgique, France, Portugal et Finlande), ainsi que du Royaume-Uni et du Canada. Cette convergence entre nations partageant des valeurs communes témoigne selon lui d'une dynamique en cours.

Concernant la question de Monsieur Fayot relative à la CSSF, le ministre oriente vers son collègue des Finances qui s'exprimera devant la commission des Finances le lendemain. Il ajoute néanmoins que, durant son mandat ministériel antérieur aux Finances, la CSSF ne l'a jamais sollicité concernant les autorisations de fonds, quelle qu'en soit la nature.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) sollicite l'application du secret des délibérations pour pouvoir apporter des éléments de réponse.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) présente un compte rendu du discours sur l'état de l'Union prononcé par la présidente de la Commission européenne à Bruxelles. Il rapporte que Madame von der Leyen a averti que la jeunesse européenne se détournerait de l'UE en l'absence d'action concrète. Cette déclaration constitue une réponse directe aux mouvements de protestation qui émergent dans les capitales européennes. Le député européen souligne un élément important du discours non encore évoqué, à savoir l'annonce d'une conférence des donateurs destinée à financer la reconstruction de Gaza. Il présume que le Luxembourg apportera son soutien à cette initiative. Cette perspective soulève toutefois selon lui une question de cohérence politique, le Luxembourg contribuant d'une part aux efforts de reconstruction tout en maintenant d'autre part son implication dans les obligations israéliennes. Le député européen informe les membres de l'adoption d'une résolution sur Gaza¹ par le Parlement européen, votée à une large majorité avec 305 voix favorables, 151 oppositions et 122 abstentions. L'ensemble des six députés européens luxembourgeois a soutenu ce texte. Malgré certaines lacunes, la résolution comporte des avancées significatives. Le Parlement européen y prend pour la première fois position

¹ PARLEMENT EUROPÉEN, Résolution 2025/2852(RSP) du 11 septembre 2025, *Gaza au point de rupture: action de l'Union pour combattre la famine, urgence de la libération des otages et progrès vers une solution fondée sur la coexistence de deux États*, URL : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2025-0199_FR.html.

en faveur de sanctions, préconise la suspension de l'accord d'association et l'arrêt des relations commerciales. Le texte exige également le rétablissement intégral du mandat de l'UNRWA et caractérise la situation comme une famine d'origine humaine. Le député rappelle le lourd bilan humain de 63 000 morts, parmi lesquels 17 000 enfants, ainsi que 15 000 blessés. Il qualifie cette résolution de progrès majeur et note le soutien apporté par une partie de la délégation allemande au Parlement européen.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) revient sur une question restée sans réponse concernant l'impact concret de cette reconnaissance. Il reconnaît la valeur du signal politique éminent qui sera envoyé, qualifiant cette démarche de louable, mais s'interroge sur les effets réels sur le terrain. Il observe qu'Israël déploie tous les moyens pour rendre impossible l'existence d'un État palestinien. Le député relève que la position de blocage des autorités israéliennes, autrefois minoritaire, fait désormais consensus. L'opposition même à la Knesset ne propose qu'une solution qualifiée d' « un État et demi », c'est-à-dire une Palestine sous dépendance israélienne avec une souveraineté résiduelle. Il demande quels instruments concrets le Luxembourg compte mobiliser pour garantir l'existence réelle de la Palestine.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) exprime l'espoir que cette étape franchie par le gouvernement rapprochera la région du chemin vers une paix durable. Il souligne que cette perspective reste conditionnée à un changement de position des États-Unis et à la capacité d'exercer une influence significative de l'UE sur l'administration américaine.

Le député européen demande pour la suite de sa question l'application du secret des délibérations pour pouvoir apporter des éléments de réponse.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Les membres du gouvernement fournissent des éléments de réponse dans ce contexte.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) suggère de reporter les discussions sur les obligations israéliennes au débat prévu le lendemain, cette question faisant l'objet de nombreux échanges. Le député questionne la sincérité de l'engagement de certains partenaires, citant particulièrement le Qatar. Il évoque les funérailles de six personnes qualifiées de terroristes à Doha, organisées avec la participation officielle du gouvernement qatarien, et s'interroge sur le sérieux d'une telle démarche. S'agissant de la position belge, le député relève que la Belgique se montre favorable à la reconnaissance palestinienne tout en conditionnant l'application de cette décision à certains critères, notamment la libération des otages restants. Jugeant cette approche pertinente, il souhaite obtenir confirmation de cette information. Monsieur Mosar aborde enfin les menaces de sanctions américaines à l'encontre des pays qui procéderaient à la reconnaissance de la Palestine. Il s'enquiert de la réaction potentielle de l'UE et des États concernés face à de telles mesures.

Madame la députée Alexandra Schoos (ADR) s'enquiert des conséquences qu'entraînerait un défaut d'engagement du Président Abbas dans ce processus. Elle souhaite également connaître les mesures concrètes qui seront mises en œuvre après la reconnaissance. Tout en reconnaissant

l'importance de saisir la dynamique actuelle, elle s'interroge sur les actions pratiques envisagées dans la phase suivante. La députée soulève par ailleurs une préoccupation d'ordre technique concernant la stabilité parfois défaillante de la connexion internet. Elle demande quelles dispositions seraient prises si la délégation palestinienne se trouvait dans l'impossibilité de participer à la conférence, y compris par visioconférence.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) constate que plusieurs questions restent en suspens. Elle s'enquiert de la mise en place d'un cadre national qui permettrait au Luxembourg d'adopter des sanctions unilatérales. S'agissant de la CSSF, la députée note que le ministre se déclare non compétent sur ce dossier, alors même que le ministre des Finances jugeait pertinente la présence du ministre des Affaires étrangères devant cette commission. Elle souligne que la CSSF, en sa qualité de régulateur, ne constitue pas une autorité judiciaire. Madame Tanson s'interroge dès lors sur l'opportunité d'instaurer un cadre juridique qui éviterait à la CSSF d'avoir à trancher ce type de questions, soulignant la dimension politique de cette problématique.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) évoque les risques auxquels s'expose la flottille, en particulier celui d'une arrestation par les autorités israéliennes. Il demande si le Luxembourg a pris contact de manière préventive avec les autorités israéliennes concernant cette situation. Le député souhaite également connaître la position adoptée par le gouvernement luxembourgeois sur la question de la libération des prisonniers politiques palestiniens.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) reconnaît les difficultés inhérentes à la libération de prisonniers détenus dans les établissements pénitentiaires israéliens. Le Luxembourg peut exprimer sa condamnation et appeler à leur libération, mais la décision finale relève exclusivement des autorités israéliennes. S'agissant des sanctions, le ministre souligne que le gouvernement n'entreprendrait pas de travaux législatifs s'il n'avait pas l'intention de faire évoluer le cadre juridique. Un avis sera soumis au parlement avant la fin de l'année afin d'opérer les modifications nécessaires. Il regrette d'avoir constaté tardivement l'insuffisance de l'arsenal juridique existant. Le chef de la diplomatie luxembourgeois déplore l'impossibilité pour la délégation palestinienne de se rendre physiquement à New York en raison des restrictions de visa, mesures qu'il considère inappropriées. Genève aurait offert une solution alternative satisfaisante, mais la participation palestinienne s'effectuera finalement par visioconférence.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) sollicite l'application du secret des délibérations pour pouvoir apporter des éléments de réponse.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour le reste de la réunion.

Luxembourg, le 15 septembre 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact